# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 25 septembre 2014 2.5

## FINANCES

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

**A L'ASSOCIATION "LIEN EN ROANNAIS"**

Thierry ROLLET, conseiller municipal délégué, expose à l'assemblée :

**"**Acteurs reconnus du secteur médico-social sur tout l’arrondissement de Roanne, les associations ACSAR, ARCADIA et SEMADAVIE ont fusionné le 1er janvier 2013 pour devenir "Lien en Roannais".

Cette fusion permet d’offrir une implantation plus forte sur le territoire roannais avec de nombreuses antennes et permanences et une véritable complémentarité dans l’offre de maintien à domicile et les soins infirmiers :

* service d’aide et de soins à domicile
* centre de soins infirmiers
* accompagnement à la mobilité
* portage de repas
* téléassistance
* résidences Marguerite.

Le service de portage de repas à domicile permet aux personnes en perte d’autonomie de rester dans leur habitat, leur environnement social lorsqu’elles ne peuvent plus confectionner leurs repas. Ainsi 20 117 repas ont été livrés à domicile en 2013 auprès de 160 personnes sur 14 communes. Pour Riorges, 4 233 repas ont été portés en 2013 pour 28 personnes.

Le seul véhicule assurant la livraison doit être remplacé mais l’association n’est pas en mesure d’assumer le coût d’achat du nouveau véhicule nécessaire à la pérennité du service de portage de repas à domicile (coût évalué à 25 000 €).

L’association sollicite la municipalité pour une demande de financement du véhicule de portage de repas à domicile. Il est donc proposé d’accorder à l’association "Lien en Roannais" une subvention exceptionnelle de 2 000 €.**"**

Vu l'article L 2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. décide d'attribuer une subvention de **2 000 €** à l'association "Lien en Roannais" ;
2. précise que les crédits sont inscrits au budget communal.